



PREFET D'EURE- ET- LOIR

**Arrêté n ° DDT-SGREB-BAB 2015-015**

**signé par**

**Carole PUIG-CHEVRIER, Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure et Loir**

**le 07 décembre 2015**

**28 - Direction Départementale des Territoires - DDT  
Services de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité  
Bureau de l'agro-biodiversité**

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté n° 2014350-0001 en date du 16 décembre 2014  
nommant les lieutenants de louveterie**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET D'EURE-ET-LOIR

### **ARRÊTÉ modifiant l'arrêté n° 2014350-0001 en date du 16 décembre 2014 nommant les lieutenants de louveterie**

**LE PREFET D'EURE-ET-LOIR**  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** les articles L.427-1 à L.427-9 et R.427-1 à R.427-24 et R.422-88 du code de l'Environnement ;

**VU** l'arrêté du 14 juin 2010 relatif aux lieutenants de louveterie ;

**Vu** le décret n° 2014-231 du 24 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département d'Eure-et-Loir

**VU** la circulaire du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement du 5 juillet 2011 ;

**VU** les entretiens individuels réalisés en date du 10 octobre 2014 et 17 octobre 2014 ;

**VU** l'avis du groupe informel départemental en date du 3 novembre 2014 ;

**VU** l'avis de la commission régionale en date du 25 novembre 2014 ;

**VU** les avis et propositions de M. le Directeur Départemental des Territoires ;

**Sur proposition de Madame Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure et Loir ;**

### **ARRÊTE**

L'article 1<sup>er</sup> est modifié comme suit :

#### ARTICLE 1er

Sont nommés lieutenants de louveterie sur les secteurs ci-dessous, pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

<b>PASDELOUP Didier</b> <b>La Gouffrie</b> <b>28170 MAILLEBOIS</b>	Secteur n° 1 – (voir carte jointe en annexe)	Cantons de : - Dreux 1 - Saint Lubin des Joncherets (hors commune Le Mesnil Thomas)
<b>MARIGNIER Pascal</b> <b>1 rue du Vieux Moulin</b> <b>28500 CHARPONT</b>	Secteur n°2 – (voir carte jointe en annexe)	Cantons de : - Anet - Epernon - Dreux 2 - Chartres 1
<b>DAMAS Didier</b> <b>Le Moulin Galveau</b> <b>28630 SOURS</b>	Secteur n° 3 – (voir carte jointe en annexe)	Cantons de : - Auneau - Chartres 2 - Luce - Voves

<b>MEUNIER Philippe</b> <b>9 rue du Puits</b> <b>« Lolon »</b> <b>28800 SAINT MAUR SUR LE LOIR</b>	Secteur n°4 – (voir carte jointe en annexe)	Cantons de : - Brou - Chateaudun
<b>CABART Thierry</b> <b>2 rue nouvelle Chatenay</b> <b>28190 COURVILLE SUR EURE</b>	Secteur n° 5 – (voir carte jointe en annexe)	Cantons de : - Illiers Combray - Nogent le Rotrou - Chartres 3

Article 2 :

Pour éviter dans les cas urgents que des battues ordonnées ou autorisées n'aient pas lieu par suite d'un empêchement ou de l'absence du titulaire, il pourra se faire remplacer par l'un des lieutenants de louveterie de son choix désigné ci-dessus.

Les lieutenants de Louveterie du département d'Eure-et-Loir, sur instructions spécifiques du Préfet ou de son représentant, peuvent intervenir sur l'ensemble des secteurs du département.

Article 3 :

Madame le Secrétaire Général de la Préfecture, Madame et Messieurs les Sous-préfets, M. le Directeur Départemental des Territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à CHARTRES, le 17 DEC. 2015

Pour Le Préfet,  
Le Préfet Générale

  
Carole PUIG-CHEVRIER

# SÉCTEUR DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE D'EURE-ET-LOIR

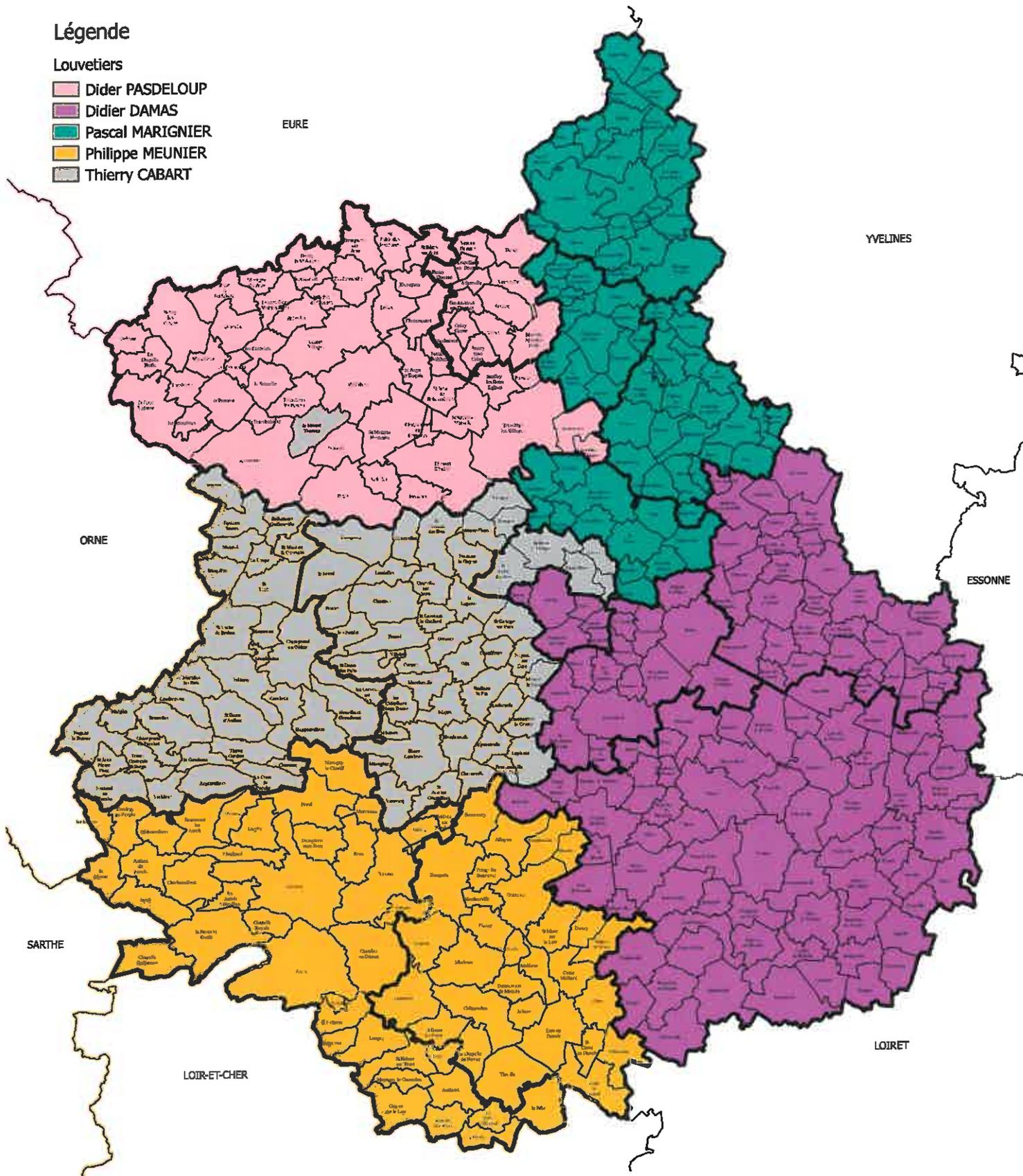
## Limite des Cantons 2015

Date de la réalisation de la carte : 18 nov. 2015

### Légende

#### Louvetiers

-  Dider PASDELOUP
-  Didier DAMAS
-  Pascal MARIGNIER
-  Philippe MEUNIER
-  Thierry CABART



**DDT 28**

17 Place de la République  
CS 40517  
28 008 CHARTRES Cedex  
Tél : 02 37 20 40 60 Fax : 02 37 36 37 03

Cartographie issue de SD TOPO ©  
© IGN - Paris  
Protocole IGN Interministériel 2011  
reproduction interdite

Sources des données : DDT 28  
Nom du fichier : Louvetiers\_2015